



Le Saint-Siège

DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS À LA SESSION INAUGURALE DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES

Vendredi 25 novembre 1994

Messieurs les cardinaux,

Mesdames, Messieurs les académiciens,

1. C'est pour moi une grande joie de vous rencontrer à l'occasion de la session inaugurale de l'Académie pontificale des Sciences sociales, instituée par le Motu proprio *Socialium Scientiarum Investigationes* du 1er janvier 1994. Devant l'ampleur que prennent les questions sociales, en 1991, à l'occasion du centenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, j'avais annoncé mon intention de créer une Académie rassemblant des spécialistes en sciences sociales du monde entier. Vous avez accepté mon invitation à en devenir les premiers membres; vous y représentez les grandes disciplines des sciences sociales: philosophie, sociologie, démographie, histoire, droit, politique, économie, dont les développements récents font apparaître des interrogations décisives pour l'avenir de l'humanité. Je vous remercie vivement d'apporter votre concours à l'Eglise, qui a besoin de votre réflexion, nourrie par le contact approfondi avec les réalités sociales modernes.

Je voudrais exprimer ma vive gratitude à votre Président, Monsieur le Professeur Edmond Malinvaud, pour les paroles chaleureuses qu'il m'a adressées et pour avoir accepté d'animer les premières recherches de votre noble assemblée. Je suis heureux de saluer Monsieur le Cardinal Roger Etchegaray, Président du Conseil pontifical « Justice et Paix », avec lequel l'Académie coordonnera la programmation de ses différentes initiatives et auquel elle se référera pour ses activités.

2. Au cours du dix-neuvième siècle, l'Eglise a été interpellée par les conséquences souvent dramatiques de la première industrialisation pour la condition des travailleurs, comme par l'anthropologie qui s'est alors développée. Sa réaction a été avant tout motivée par son souci

pastoral: projeter la lumière de l'Évangile sur les défis toujours nouveaux que doivent relever les hommes; elle s'est attachée à dénoncer les injustices criantes auxquelles conduisaient les théories aussi bien libérales que socialistes; car l'avènement de l'ère industrielle coïncide avec l'apparition des idéologies du libéralisme et du socialisme, qui réapparaissent malheureusement sous différentes formes dans le monde contemporain[1]. Dans le même temps, le Magistère et de nombreux évêchés ont perçu la nécessité de promouvoir la réflexion et la formation humaines et spirituelles, indispensables pour que chaque être puisse trouver sa juste place au sein de la société.

3. En cette fin du deuxième millénaire, le développement de la société technicienne et matérialiste fait encore peser sur nos contemporains de nombreuses menaces: l'extension du chômage qui met dans des situations de précarité et qui fragilise les êtres, particulièrement les jeunes, et les familles, la multiplication des exclusions qui marginalisent de plus en plus de personnes, la montée de radicalismes qui font croître les tensions, le déséquilibre persistant entre le Nord et le Sud qui conduit des peuples entiers à une pauvreté toujours plus grande.

A partir de l'Encyclique *Rerum Novarum*, « la Grande Charte qui doit être le fondement de toute activité chrétienne en matière sociale » (Pie XI, *Quadragesimo anno*), l'Église a articulé en une doctrine cohérente l'ensemble des principes moraux contenus dans la révélation et développés par le Magistère au cours de l'histoire; cette doctrine sociale donne les critères moraux pour la décision et l'action dans la vie personnelle, familiale et sociale; elle présente la vision intégrale de l'homme, sa dignité intrinsèque, sa nature spirituelle et sa destinée ultime[2].

4. Depuis l'apparition de ces « choses nouvelles », le Magistère n'a cessé de rappeler, à temps et à contretemps, le principe essentiel de sa doctrine sociale: l'homme est toujours antérieur aux systèmes socio-économiques auxquels il participe; les réalités humaines sont pour l'homme, qui « est situé au centre de la société »[3] et qui ne peut pas en être considéré comme un simple rouage[4]: il a une dignité naturelle inaliénable[5].

Particulièrement à partir des Encycliques *Quanta Cura* et *Quod Apostolici Muneris*, mes prédécesseurs Pie IX et Léon XIII ont manifesté avec force l'attention de l'Église à la question sociale et aux dangers des philosophies qui donnent le primat absolu à l'économie et au politique, au détriment de la personne humaine, « qui est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions sociales »[6].

5. Un regard sur les situations sociales dans le monde, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays en voie de développement, montre combien il est important de renforcer la contribution des sciences sociales, pour envisager des solutions aux problèmes concrets des personnes, solutions fondées sur la justice sociale.

Il est notoire, par exemple, que les effets négatifs de la conjoncture économique actuelle de

nombreux pays compromettent trop souvent en premier les programmes sociaux, qui devraient avoir comme raison d'être la défense des plus faibles. L'Eglise est profondément sensible à ce facteur. Au niveau international, il apparaît que de nombreux projets de réformes macro-économiques ne prennent pas en considération la dimension humaine, de sorte que ce sont toujours les plus faibles qui ressentent les effets néfastes des fortes diminutions des dépenses publiques. De ce fait, il convient de rappeler qu'aucun modèle de croissance économique, qui négligerait la justice sociale ou qui marginaliserait des groupes de personnes, ne pourrait à long terme être soutenable, même du point de vue purement économique.

La prochaine Conférence des Nations Unies à Copenhague sur le développement social sera un moment important pour la Communauté internationale: il conviendra, en effet, de réfléchir sur les conditions de l'aménagement d'un milieu humain, économique et politique favorable à ce développement social, notamment grâce à un ferme engagement dans la lutte contre la pauvreté et pour la création d'emplois.

Une telle Conférence au sommet entre dans une série d'événements de portée internationale destinés à influencer sur la philosophie sociale dans le monde de cette fin de siècle. Comme on a pu l'observer lors de la Conférence internationale sur la Population et le Développement au Caire, dans tous les Etats il existe une réelle prise de conscience que les nouveaux défis dans le domaine politique posent des questions techniques, mais impliquent aussi la manière de comprendre la vie de l'homme et la défense des valeurs essentielles. Votre Académie aidera à comprendre la place centrale de la personne humaine dans tout programme de développement.

6. Cependant, comme elle l'a maintes fois souligné, l'Eglise n'a pas compétence pour conduire des analyses scientifiques; elle n'a pas non plus de solutions techniques à offrir; elle ne veut cautionner aucun modèle théorique d'explication des phénomènes sociaux, ni aucun système concret de société[7]. Mais elle défend la place primordiale de l'homme, selon le dessein de Dieu, et elle rappelle les devoirs qui découlent de sa dignité de personne vivant en société.

L'économie, les systèmes de production et d'échange, l'Etat et le droit, sont toujours au service de l'homme concret, et non l'inverse. En vertu de sa dignité propre, l'homme a des droits inaliénables. Il a aussi le devoir de travailler au bien commun, de porter du fruit[8], de transformer l'ordre social[9] et de permettre à chacun, par un partage juste et équitable, d'avoir sa place dans la société et de jouir des fruits de la terre; dans cette perspective, se situent quelques principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Eglise comme le droit à la propriété privée, cependant subordonné à la destination universelle des biens[10]. D'autre part, selon le principe de subsidiarité, l'être humain jouit d'une légitime autonomie de décision et d'action et de la faculté d'exercer pleinement ses droits; il doit être protégé de l'éventuel pouvoir arbitraire des institutions et des structures sociales et politiques. En effet, l'homme garde sa part de responsabilité dans les différentes communautés auxquelles il appartient naturellement: la famille, le milieu culturel, les mouvements associatifs, la nation et la communauté des nations[11]. Cependant, ce principe ne

peut être séparé de celui de solidarité, qui requiert de chaque personne, comme membre de la communauté humaine, d'être partie prenante du destin de la société et de se sentir responsable du salut de tous.

7. Le Magistère de l'Eglise considère que les sciences, quels que soient leur objet et leurs méthodes d'investigation, sont au service de l'homme. Néanmoins, aucune science ne peut prétendre expliquer la totalité du réel. Dans le cas contraire, sortant de son statut de science, elle devient alors une idéologie qui prétend expliquer l'ensemble de l'univers et de l'histoire[12]. Cependant, la prise de conscience des limites de la démarche scientifique ne doit pas devenir un refus de l'ouverture à la dimension transcendante.

8. Plus encore que pour les sciences de la nature, l'épistémologie joue un rôle primordial pour les sciences sociales. Les mêmes outils d'analyse peuvent être utilisés diversement, selon la vision de l'homme qu'elles entendent servir.

D'autre part, si l'Eglise attend beaucoup des analyses proposées par les sciences sociales, elle est également convaincue que sa doctrine sociale peut fournir des principes méthodologiques aptes à orienter les recherches et à procurer des éléments utiles pour l'édification d'une société plus juste et plus fraternelle, d'une société vraiment digne de l'homme. En travaillant dans la perspective de la doctrine sociale de l'Eglise, qui affirme que l'ordre dans la vie collective n'est pas arbitraire, vous montrerez que les sciences sociales déploient toute leur fécondité lorsqu'elles travaillent dans la perspective de l'ordre de la création.

La doctrine sociale de l'Eglise entend concilier l'affirmation de la liberté de l'homme, de sa nature spirituelle faite pour la vie relationnelle, de sa capacité de progresser dans la connaissance, avec le caractère objectif de l'ordre créé. Aussi ne craint-elle pas de s'appuyer sur une anthropologie à la fois métaphysique et rationnelle, qui permet de rendre compte du mystère de l'homme et de sa destinée, irréductible à tous les conditionnements culturels particuliers et à tous les déterminismes. Les principes de la dignité de la personne, de sa nature sociale, de la destination universelle des biens, de la solidarité, de la subsidiarité, que la doctrine sociale de l'Eglise déduit de l'anthropologie de la création, demeurent valides dans toutes les formes de société comme des appels au dépassement des contraintes que les systèmes pratiques finissent toujours par faire peser sur les hommes.

9. Parmi les valeurs fondamentales de la doctrine sociale de l'Eglise, il convient de réserver une place particulière à la charité, car elle constitue la catégorie première de la vie en société; elle permet de rendre compte de l'action libre et volontaire qui consiste à aimer le prochain pour lui-même. Elle est la vertu qui restera jusqu'au terme de l'histoire[13] et le devoir qui fonde la vie morale[14]. La charité est « comme la reine de toutes les vertus, de tous les commandements, de tous les conseils, (... elle) donne à tous et à toutes le rang, l'ordre, le temps et la valeur »[15]. L'amour se manifeste par la bienveillance à l'égard d'autrui, le souci de la réciprocité dans les

relations et le sens de la communication vraie[16]. Ainsi, cette société que vous étudiez ne se compose pas d'étrangers[17], mais de frères en humanité, rachetés par le Christ.

10. Dans l'Encyclique *Centesimus Annus*, j'ai dit que le Magistère souhaitait encourager l'analyse des conditions complexes dans lesquelles les hommes travaillent, produisent et échangent des biens et des services, satisfont leurs besoins vitaux, répartissent les ressources dégagées par le travail, déterminent les pouvoirs et les responsabilités respectives des familles, des entreprises, des syndicats et de l'Etat. Par l'examen et par l'interprétation des données scientifiques, il vous revient d'apporter votre contribution à la démarche de l'Eglise. Selon l'article premier de ses statuts, l'Académie est instituée « avec pour but de promouvoir l'étude et le progrès des sciences sociales, économiques, politiques et juridiques, et d'offrir de cette manière les éléments dont l'Eglise pourra se servir pour approfondir et développer sa doctrine sociale ». C'est pourquoi votre Académie est ouverte à des savants de différentes compétences, désireux de servir la vérité. Notre volonté est d'accueillir tous les germes de vérité présents dans les diverses démarches intellectuelles et empiriques, à l'image de saint Thomas d'Aquin, qui reste un modèle pour la réflexion philosophique et théologique.

La création de l'Académie pontificale des Sciences sociales atteste l'attitude bienveillante de l'Eglise envers les sciences positives et humaines, qui ont droit à une juste autonomie. Elle s'inscrit dans la ligne des efforts de l'Eglise, qui cherche inlassablement à éclairer les consciences sur la dimension éthique des choix concrets que sont amenés à faire les hommes et les sociétés. Par ses recherches, l'Académie fera apparaître l'harmonie et la continuité entre les découvertes des sciences sociales au service de l'homme, les principes de la morale naturelle et la doctrine sociale de l'Eglise.

En faisant aujourd'hui appel à vos compétences, l'Eglise désire intensifier le dialogue avec les chercheurs en sciences sociales[18], pour l'enrichissement réciproque et pour le service du bien commun. Elle souhaite encore mieux percevoir la complexité des causes qui entraînent des situations quelquefois inhumaines et qui peuvent faire peser sur des personnes ou sur des institutions des menaces, risquant de compromettre gravement la dignité des êtres et l'avenir du monde. Cette compréhension des réalités sociales permettra de discerner les enjeux éthiques et de les présenter de façon plus claire à nos contemporains. Et il importe à l'Eglise de poursuivre l'élaboration de sa doctrine sociale et de la perfectionner, grâce à une collaboration étroite avec les mouvements sociaux catholiques et avec les experts dans les disciplines sociales, dont vous êtes les illustres représentants au sein de cette nouvelle Académie.

Mesdames et Messieurs les académiciens, au terme de notre entretien, en vous renouvelant mon estime et en vous exprimant mes vœux pour vos travaux, j'invoque sur vous l'assistance de l'Esprit de vérité et les Bénédiction du Seigneur.

- [1] Cf. Léon XIII, *Rerum Novarum*; Jean-Paul II *Centesimus annus*, 13.
- [2] Cf. Jean-Paul II, *Centesimus annus*, 11.
- [3] *Centesimus annus*, 54; cf. Pie XI, *Quadragesimo anno*.
- [4] Cf. *Centesimus annus*, 13.
- [5] Conc. Œcum. Vat. II, *Gaudium et spes*, 84
- [6] *Gaudium et spes*, 25, 1.
- [7] Cf. Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 41.
- [8] Cf. Conc. Œcum. Vat. II, *Optatam totius*, 16.
- [9] Cf. Paul VI, *Populorum progressio*, 42.
- [10] Cf. Jean-Paul II, *Laborem exercens*, 14.
- [11] Cf. *Christifideles laici*, 42; *Centesimus Annus*, 48; *Catéchisme de l'Église catholique*, 1883-1885. 2209.
- [12] Cf. Pie XI, *Mit brennender Sorge*; Jean XXIII, *Mater et magistra*, chap. IV.
- [13] Cf. *Mt* 25; *1 Co* 13.
- [14] Cf. *1 Jn* 4, 11.
- [15] S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, 8, 6.
- [16] S. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II, q. 23, a. 1.
- [17] Cf. *Ep* 2, 19.
- [18] Cf. *Centesimus Annus*, 59.

© Copyright - Libreria Editrice Vaticana